



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° A-2025-53

Occupation du domaine public
par l'association Etoile Sportive de Seynod Cyclisme
Parking de la salle polyvalente
Grand Prix de Chavanod 2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 074-217400670-20250326-A_2025_53-AR



Le Maire de CHAVANOD,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la demande du 14 mars 2025 par laquelle Monsieur Thibaut MAUPIN, demeurant à ANNECY, 54 avenue des Neigeos, Seynod, agissant pour le compte de l'association Etoile Sportive de Seynod Cyclisme, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de l'organisation du "Grand Prix de Chavanod 2025",

ARRÊTE

- Article 1^{er} : L'association Etoile Sportive de Seynod Cyclisme est autorisée à occuper le parking de la salle polyvalente.
- Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire du mercredi 30 avril 2025, 19 heures, au jeudi 1^{er} mai 2025, 18 heures. Elle est personnelle et incessible.
- Article 3 : Le permissionnaire est exonéré du versement de la redevance d'occupation du domaine public.
- Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Article 5 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées, des dispositions du présent arrêté municipal ou pour toute autre raison d'intérêt général.
- Article 6 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés municipaux et une ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Annecy-Seynod,
 - à l'association Etoile Sportive de Seynod Cyclisme, demandeuse,

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

CHAVANOD, le 26 mars 2025

Le Maire
Franck BOGEY

